



## Pose de congés sur semaine de repos

Par **eide152**, le **02/03/2013** à **00:13**

infirmière de nuit dans une clinique privée sous la convention FHP, nous sommes passés le 14 janvier à un planning en 12h à la "demande" de la direction. Il s'agit d'un roulement fixe sur 12 semaines sur le principe de travail lundi mardi vendredi samedi dimanche puis la semaine d'après mercredi et jeudi et ainsi de suite. Suite à ce passage en 12h, nous avons 3 semaines "libérées" sur ces 12 semaines. (à savoir une fois un lundi/mardi, 4 semaines après un vendredi samedi dimanche et 2 semaines après un mercredi jeudi)

Nous devons déjà poser nos congés annuels sur nos jours de repos ( nous avons 30 CA par an) désormais, il nous est demandé de poser obligatoirement une semaine de congé sur une de nos semaines libérée. Cette demande a été faite après notre acceptation des 12h sans nous prévenir auparavant. Est-ce légalement obligatoire car dans ce cas on ne peut pas dire que nous ayons 5 semaines de congés par an puisque nous posons sur une semaine libérée? pourquoi doit-on poser des congés sur nos jours de repos?